



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET  
DE LA RECHERCHE

# Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales - 2023

L'enquête 2023 concerne les diplômés de docteurs délivrés durant l'année 2022 et les doctorants de l'année universitaire 2022-2023.

**Ce document permet de préparer la saisie des informations dans l'application SIREDO (Système d'Information de la Recherche et des Ecoles Doctorales).**

Les tableaux 1 (page 2), 2 (p.3) et 7 (p.10) concernent l'ensemble de l'école doctorale.

Les tableaux 3 (p.4), 3ter (p.6), 4.1 (p.7), 4.2 (p.8) et 5 (p. 9) doivent être renseignés pour chacun des établissements d'inscription.

**Les informations devront être renseignées et validées avant le 28 avril 2023.**

**Elles devront également être validées par le responsable de l'école doctorale et par chacun des établissements (établissement support et établissements co-accrédités).**

Pour vous connecter à l'application de saisie, vous pouvez utiliser le lien ci-dessous, ou recopier cette adresse dans votre navigateur.

[https://appliweb.dgri.education.fr/appli\\_web/enquete/IdentificationEnquete.jsp](https://appliweb.dgri.education.fr/appli_web/enquete/IdentificationEnquete.jsp)

Pour tout renseignement complémentaire, ou si vous avez perdu votre identifiant et votre mot de passe, merci de contacter :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques  
Département des études statistiques de la recherche

Alina TOADER  
01.55.55.76.51  
enquete-ed@education.gouv.fr

# **TABLEAU 1** Répartition des effectifs de l'école doctorale par établissement d'inscription

	Année civile 2022		Année universitaire 2022-2023			
	Nombre de soutenances entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022		Nombre de premières inscriptions		Nombre total d'inscriptions	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Établissement d'inscription 1						
Établissement d'inscription 2						
Établissement d'inscription 3						
Établissement d'inscription 4						
Établissement d'inscription 5						
Établissement d'inscription 6						
Établissement d'inscription 7						
Établissement d'inscription 8						
Établissement d'inscription 9						
Établissement d'inscription 10						
...						
Établissement d'inscription n						
<b>Total</b>						

## **TABLEAU 2** Répartition des effectifs de l'école doctorale par domaine scientifique de la thèse

Domaine scientifique de la thèse	Année civile 2022		Année universitaire 2022-2023			
	Nombre de soutenances entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022		Nombre de premières inscriptions		Nombre total d'inscriptions	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 - Mathématiques et leurs interactions						
2 - Physique						
3 - Sciences de la terre et de l'univers, espace						
4 - Chimie						
5 - Biologie, médecine et santé						
6 - Sciences humaines et humanités						
7 - Sciences de la société						
8 - Sciences pour l'ingénieur						
9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication						
10 - Sciences agronomiques et écologiques						
<b>Total</b>						

## **TABLEAU 3** Financements pour la formation par la recherche obtenus à la rentrée universitaire 2022-2023 (pour la première année de thèse, hors prolongation d'aides antérieures)

Ce tableau doit être renseigné pour chacun des établissements d'inscription listés au tableau 1.

\* En cas de financement multiple, ne mentionner que le financement principal.

		Nombre de 1ères inscriptions Année universitaire 2022-2023	
		Hommes	Femmes
Doctorants exerçant une activité rémunérée autre que la préparation de la thèse			
Doctorants sans activité rémunérée			
<b>Doctorants financés pour la thèse (par type de financement)*</b>			
	- Financement d'Etat		
(1)	- MESR : Contrats doctoraux sur dotation des EPSCP ** dont contrats financés par les chaires de professeur junior (CPJ) dont contrats financés dans le cadre de la Loi de programmation pour la recherche (LPR), hors financements par les CPJ		
(2)	Contrats doctoraux sur dotation des EPST *** dont contrats financés par les chaires de professeur junior (CPJ) dont contrats financés dans le cadre de la Loi de programmation pour la recherche (LPR), hors financements par les CPJ		
(3)	Contrats doctoraux dans le cadre d'un programme spécifique handicap dont financés par le ministère dont financés par les établissements		
(4)	- Ministère de la Défense (dont financements DGA)		
(5)	- Ministère de l'Agriculture		
(6)	- Ministère des affaires étrangères (dont Campus France, Eiffel et ambassades)		
(7)	- Ministère de la Santé		
(8)	- Autres ministères		
(9)	- Dotation des EPIC et EPA ****		
(10)	- Financements par les collectivités territoriales (dont financements régionaux) - Financements par les agences françaises de financements publics de la recherche :		
(11)	- ANR : appels à projets génériques		
(12)	- Idex - Isites		
(13)	- Autres dispositifs du PIA / France 2030 (dont Labex, AMI compétences et métiers d'avenir, etc.)		
(14)	- Autres		
(15)	- COventions de Formation par la Recherche en Administration (COFRA)		

(16)	- Conventions CIFRE		
(17)	- Autres contrats doctoraux de droit privé (cf. décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021, article L. 412-3 du code de la recherche)		
	- Financements privés par des associations, fondations et GIP (groupements d'intérêt public) implantés en France :		
(18)	- Partenariats de recherche		
(19)	- Mécénat		
	- Financements de la Commission européenne :		
(20)	- ERC		
(21)	- Actions Marie Sklodowska-Curie		
(22)	- Erasmus+		
(23)	- autres programmes		
	- Autres financements étrangers :		
(24)	- Pays membres de l'Union européenne		
(25)	- Pays d'Europe hors pays membres de l'Union européenne		
(26)	- Autres financements étrangers		
(27)	- Financements par des organismes de formation continue		
(28)	- Financements par des organismes internationaux		
	<b>Total doctorants financés pour la thèse = (1) + (2) + ... + (27) + (28)</b>		
<b>Financement non renseigné</b>			
<b>Total Doctorants exerçant une activité rémunérée + sans activité rémunérée + financés pour la thèse + non renseigné</b>			

<b>Parmi les doctorants financés pour la thèse, nombre de doctorants bénéficiant d'un financement multiple</b>		
<b>Parmi les doctorants financés pour la thèse, nombre de doctorants « en formation initiale »*****.</b>		
<b>Parmi les doctorants non financés pour la thèse, nombre de doctorants « en formation initiale »*****.</b>		

\*\*\*\*\*Est désigné « en formation initiale » un doctorant dont l'activité principale est la réalisation de sa thèse. Il est demandé de ne pas tenir compte de la définition administrative de la formation initiale.

\*\* EPSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

\*\*\* EPST : établissement public à caractère scientifique et technologique (CNRS, INED, INRAE, INRIA, INSERM, IRD)

\*\*\*\* EPIC : établissement public à caractère industriel et commercial (dont ADEME, ADIT, ANDRA, Bpifrance, B.R.G.M., C.E.A., CIRAD, CNES, Universcience Cité des sciences et de l'industrie, C.S.T.B., IFPEN., IFREMER, INERIS, I.R.S.N., ONERA, etc.)

\*\*\*\* EPA : établissement public à caractère administratif (dont CIEP, CINES, CNED, CNOUS, CROUS, ONISEP, IHEST, INS HEA, CEE, CEREQ, CNAM, INRAP, etc.)

**TABLEAU 3 BIS : SUPPRIME EN 2023**

## TABLEAU 3 TER Activités complémentaires des contrats doctoraux en 2022-2023

Ce tableau doit être renseigné pour chacun des établissements d'inscription listés au tableau 1.

Le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 prévoit que les doctorants contractuels peuvent se consacrer exclusivement à la recherche ou inclure, outre ces activités de recherche, des activités complémentaires :

- enseignement ;
- diffusion de l'information scientifique et technique ;
- valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ;
- missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

Le tableau 3 ter prend en compte tous les contrats doctoraux et pas seulement les contrats doctoraux MESR.

On totalisera pour chaque mission complémentaire le total d'heures effectuées par les doctorants qui bénéficient d'un contrat doctoral. Seules les activités complémentaires précisées dans le contrat doctoral sont à prendre en compte.

*Exemple :*

*Supposons qu'en 1ère année :*

- 10 doctorants bénéficient d'un contrat doctoral,
- 4 de ces doctorants effectuent chacun 64h d'enseignement équivalent TD, soit un total de 256 h équivalent TD d'enseignement
- 3 de ces doctorants effectuent chacun 268h de valorisation, soit un total de 804h de valorisation.

*Pour la 1ère ligne, on indique :*

- nombre de contrats doctoraux : 10
- exclusivement consacrés à la recherche : 3
- Nombre de contrats doctoraux avec enseignement : 4. Nombre d'heures effectuées en enseignement : 256
- Nombre de contrats doctoraux avec missions de valorisation : 3. Nombre d'heures effectuées en valorisation : 804.

	Nombre total de contrats doctoraux	Nombre de contrats doctoraux exclusivement consacrés à la recherche	Avec missions complémentaires...							
			... d'enseignement		... de diffusion de l'information scientifique		... de valorisation		... de conseil ou d'expertise	
			Nombre de contrats doctoraux concernés	Nombre total d'heures effectuées (en équivalent TD)	Nombre de contrats doctoraux concernés	Nombre total d'heures effectuées	Nombre de contrats doctoraux concernés	Nombre total d'heures effectuées	Nombre de contrats doctoraux concernés	Nombre total d'heures effectuées
En 1ère année										
En 2ème année										
En 3ème année										

## **TABLEAU 4** Décompte des 1ères inscriptions en doctorat à la rentrée universitaire 2022-2023 selon le pays d'obtention du diplôme

### **TABLEAU 4.1** Diplômés ayant obtenu leur diplôme de plus haut niveau en France selon le type de diplôme et l'établissement d'obtention

Ce tableau doit être renseigné pour chacun des établissements d'inscription listés au tableau 1.

Établissement d'origine merci de renseigner une ligne par établissement	Diplôme national de Master	Titre d'ingénieur**	Diplôme d'école de commerce ou de gestion**	Autres diplômes conférant le grade de master <sup>1</sup>	Total Nombre de 1ères inscriptions 2022- 2023
Établissement 1					
Établissement 2					
Établissement 3					
Établissement 4					
Établissement n					
<b>Total</b>					

\* Dans l'application de saisie, les établissements d'implantation de l'ED sont pré-initialisés, les autres seront initialisés par l'utilisateur.

\*\* Eventuellement, avec un double diplôme de master.

1. Exemples : DEA, DESS, diplôme de fin d'études délivré par un des instituts d'études politiques, diplôme d'Etat d'architecte, diplôme de fin d'études des écoles de commerce spécialement habilitées, diplôme de deuxième cycle de l'Ecole du Louvre, diplôme de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, diplôme d'études fondamentales vétérinaires, diplôme de restaurateur du patrimoine, diplômes propres de l'université Paris-Dauphine, diplôme national supérieur d'arts plastiques...







## **TABLEAU 7 Durées des thèses soutenues en 2022 (année civile) selon le domaine scientifique de la thèse**

Durée de soutenance des thèses	Moins de 40 mois	De 40 mois à moins de 52 mois	De 52 mois à 72 mois (6 ans)	Plus de 6 ans	<b>Total</b>
Domaine scientifique de la thèse					
1 - Mathématiques et leurs interactions					
2 - Physique					
3 - Sciences de la terre et de l'univers, espace					
4 - Chimie					
5 - Biologie, médecine et santé					
6 - Sciences humaines et humanités					
7 - Sciences de la société					
8 - Sciences pour l'ingénieur					
9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication					
10 - Sciences agronomiques et écologiques					
<b>Nombre de thèses soutenues en 2022</b>					

<b>Durée moyenne des thèses soutenues en 2022*</b>	
--	--

\*Il convient de déduire les congés de maternité, de paternité, les congés d'adoption, les congés de maladie d'une durée supérieure à quatre mois consécutifs ou les congés d'une durée au moins égale à deux mois faisant suite à un accident de travail.

## **ANNEXE** Liste des disciplines par domaine scientifique

1. Mathématiques et leurs interactions  
Mathématiques et leurs interactions
2. Physique  
Constituants élémentaires, physique théorique, plasmas chauds  
Milieux denses, matériaux et composants  
Milieux dilués et optique fondamentale  
Physique et science des matériaux
3. Sciences de la terre et de l'univers, espace  
Astronomie, astrophysique  
Sciences de la terre et de l'univers  
Terre, enveloppes fluides  
Terre solide et couches profondes  
Terre solide et enveloppes superficielles
4. Chimie et sciences des matériaux  
Chimie des matériaux  
Chimie et chimie physique  
Chimie organique, minérale, industrielle  
Chimie théorique, physique, analytique  
Génie des matériaux
5. Biologie, médecine et santé  
Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie  
Sciences de la vie et de la santé  
Biomolécules, Pharmacologie, Thérapeutique  
Physiologie, Biologie des organismes, populations, interactions  
Recherche clinique, Innovation technologique, Santé publique
6. Sciences humaines et humanités  
Cultures et langues régionales  
Langue et littérature françaises  
Langues et littératures anciennes  
Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques  
Langues et littératures germaniques et scandinaves  
Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues  
Langues et littératures slaves  
Lettres et langues  
Littératures comparées  
Sciences du langage : linguistique et phonétique générale  
Arts : plastiques, spectacle, musique, esthétique, sciences et histoire de l'art  
Epistémologie, histoire des sciences et des techniques  
Ethique et déontologie  
Philosophie  
Théologie  
Aménagement de l'espace, urbanisme  
Géographie physique, humaine, économique et régionale  
Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art  
Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et médiévaux, de l'art  
Préhistoire  
Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale  
Sciences de l'éducation  
Sciences de l'homme  
Sciences de l'information et de la communication  
Sciences et techniques des activités physiques et sportives

7. Sciences de la société

Science de gestion  
Science économique  
Sciences économiques et de gestion  
Droit privé et sciences criminelles  
Droit public  
Histoire du droit et des institutions  
Science politique  
Sciences juridiques et politiques  
Anthropologie, ethnologie  
Homme, temps, espaces sociaux  
Sociologie, démographie

8. Sciences pour l'ingénieur
  - Génie des procédés, plasmas froids
  - Génie électrique, électronique de puissance
  - Mécaniques des fluides, énergétique, thermique, combustion, acoustique, biomécanique, bio-ingénierie
  - Génie civil
  - Génie mécanique, productique, transport
  - Mécanique des solides, des matériaux, des structures et des surfaces
  - Mécanique, énergétique, génie des procédés, génie civil
  
9. Sciences et technologies de l'information et de la communication
  - Automatique, productique
  - Traitement du signal et des images
  - Electronique, microélectronique, nanoélectronique et micro-ondes
  - Electronique, photonique
  - Micro-nanosystèmes et capteurs
  - Systèmes optiques et photonique
  - Informatique et applications
  - Informatique, automatique
  
10. Sciences agronomiques et écologiques
  - Biologie de l'environnement, des populations, écologie
  - Biologie des organismes ; Biotechnologies animales, végétales et microbienne
  - Biotechnologies agroalimentaires, sciences de l'aliment
  - Sciences agronomiques